

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Événement : *Immersion de Vyctoire : alchimie créative*

Dates : *dates aléatoires en 2026*

Lieu : St Avit 26330

Organisatrice : Vyctoire Sage

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent la vente de billets pour l'événement en présentiel « **Immersion de Vyctoire 1 journée** », organisé par Vyctoire Sage, immersion premium de 1 jour à destination d'un public adulte.

Toute commande de billet implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

2. Description de l'événement

L'événement est une immersion expérientielle, artistique et transformationnelle comprenant notamment :

- Ateliers de dessin alchimique,
- Mentorat en nature si la météo le permet,
- Des temps de partage et d'intégration,
- Des bonus secrets

Le programme est donné à titre indicatif et peut être ajusté pour garantir la qualité et la cohérence de l'expérience.

3. Conditions de participation

L'événement est limité à **1 participante maximum** afin de garantir un cadre intimiste et qualitatif.

La participation implique :

- une présence physique sur la journée,
- une capacité à évoluer dans un cadre intimiste,
- une responsabilité personnelle quant à ses émotions, ressentis et prises de conscience.

L'événement ne constitue **ni une thérapie, ni un suivi médical, ni un accompagnement psychologique**.

4. Tarifs et paiement

Les prix sont indiqués en euros (333€), toutes taxes comprises.

Le paiement s'effectue exclusivement via la plateforme **Billetweb**, selon les modalités proposées (paiement comptant ou échelonné si disponible) ou autre moyen avec l'accord de l'organisatrice Vyctoire Sage (virement bancaire, paypal, espèces) .

La place est considérée comme réservée **uniquement après paiement complet** ou validation du premier paiement en cas de paiement en plusieurs fois.

5. Politique d'annulation et de remboursement

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, **les billets pour un événement à date fixe ne sont ni échangeables ni remboursables**, quelle que soit la raison de l'annulation (empêchement personnel, maladie, changement de situation, etc.).

Toutefois :

- Le billet est **cessible** à une autre personne, sous réserve d'en informer l'organisatrice par email au moins **7 jours avant l'événement**.
 - Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence ou d'interruption de participation.
-

6. Annulation ou modification de l'événement

En cas de force majeure (maladie grave, restrictions administratives, événement imprévisible), l'organisatrice se réserve le droit :

- de reporter l'événement à une date ultérieure,
- ou d'annuler l'événement.

Dans ce cas, un report ou un remboursement du billet sera proposé, à l'exclusion de tout autre dédommagement (transport, hébergement, frais annexes).

7. Hébergement et transport

L'hébergement et le transport ne sont **pas inclus** dans le prix du billet.

Les participantes sont responsables de l'organisation et du financement de leur hébergement et de leurs déplacements.

Des recommandations d'hébergements pourront être transmises à titre indicatif.

8. Droit à l'image

Des photos et vidéos pourront être réalisées pendant l'événement à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, supports promotionnels).

En participant à l'événement, la participante autorise l'utilisation de son image, sauf opposition écrite adressée à l'organisatrice avant le début de l'événement.

9. Responsabilité

Chaque participante est responsable de sa participation, de son comportement et de ses effets personnels.

L'organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou dommage matériel, ni des conséquences émotionnelles ou personnelles liées à l'expérience vécue.

10. Données personnelles

Les informations collectées lors de l'achat sont nécessaires à la gestion de la billetterie et de l'événement.

Elles ne sont ni revendues ni transmises à des tiers et sont traitées conformément à la réglementation en vigueur.

11. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire. À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège de l'organisatrice.

Rédigé le 10/03/2026